



**BULLETIN MUNICIPAL  
DE  
SAINT-JULIEN-DE-LAMPON**

[www.saint-julien-de-lampon.fr](http://www.saint-julien-de-lampon.fr)

[mairie@saint-julien-de-lampon.fr](mailto:mairie@saint-julien-de-lampon.fr)

**N° 67 - DECEMBRE 2021**

Le mot du maire,

Depuis maintenant deux ans nous vivons des périodes perturbées par la COVID, notre secteur est actuellement plus touché que lors des vagues précédentes. Nous avons dû fermer des classes sur le RPI, les rassemblements deviennent générateurs de l'expansion du virus.

Malgré ces inconvénients nous poursuivons nos efforts pour développer et dynamiser notre commune.

En ce qui concerne la mise aux normes de la salle des fêtes, nous avons revu nos exigences de façon à ne pas dépasser l'enveloppe budgétaire initiale tout en respectant les contraintes administratives et techniques ; le deuxième appel d'offres a été plus concluant que le premier, les travaux vont pouvoir commencer dès le mois de janvier.

L'extension de l'assainissement collectif vers le Mondou est réalisée jusqu'au camping.

Les animations dans le village reprennent petit à petit, le marché de Noël s'est déroulé dans de bonnes conditions grâce à l'initiative de quelques associations, ABC 24, PPRE et Ami'cole, que nous remercions bien chaleureusement.

Le comité des fêtes se renouvelle grâce à une équipe de jeunes lamponais débordant d'idées originales et d'enthousiasme. Nous les encourageons vivement, ils pourront compter sur notre soutien.

Les activités sportives encadrées par les services sportifs départementaux « Sport senior santé » ont lieu tous les mardis matin et rencontrent un grand succès. Des places sont disponibles pour ceux ou celles qui souhaiteraient participer.

Notre dentiste a décidé de faire valoir ses droits à une retraite bien méritée que nous lui souhaitons longue, paisible et active. Nous connaissons les difficultés pour accueillir des professionnels de santé dans nos communes rurales et nous espérons que son cabinet ne tardera pas à recevoir un remplaçant.

En cette veille de Noël toute l'équipe municipale se joint à moi pour vous souhaiter de joyeuses fêtes de fin d'année et surtout continuez d'être vigilants et de prendre soin de vous et de vos familles.

**OUVERTURE DE LA MAIRIE ET  
PERMANENCES**

Tel : 05.53.29.46.11

**Lundi :** 13h30 à 18h30

Mme Véronique CAVALLI

**Mercredi :** 13h30 à 18h30

M. Didier BOYER

**Jeudi :** 9h à 12h

Mme Chantal LAVILLE

**Vendredi :** 13h30 à 18h30

M. Jean-Pierre HAMEL

**BIBLIOTHEQUE**

Jeudi : 10h à 12h

**SERVICES MEDICAUX ET SOCIAUX**

- Médecin :	05.53.29.70.25
- Dentiste :	05.53.29.74.90
- Infirmières :	05.53.29.70.19
- Kinésithérapeute :	05.53.31.87.14
- Pharmacie :	05.53.29.70.07
- Assistante sociale :	05.53.02.07.77
- Service Social de la mairie :	05.53.29.46.11
- C.I.A.S :	05.53.30.45.51
- Maison des Services Au Public à Carlux :	05.53.59.19.87

**Quelques numéros utiles :**

**Déchetterie de Carlux :** 05.53.59.67.74 Ouverture le Mardi 8h30 à 12h30, Mercredi 13h30 à 18h, Jeudi 8h30 à 12h30, Vendredi 13h30 à 18h, Samedi 8h30 à 12h30 ; **Encombrants :** 05.53.29.46.11 ; **Agence Postale :** 05.53.28.23.12

**Amicale Laïque :** 05.53.29.86.87 ; **Club Amitié et Loisirs :** 06.62.07.31.12 ; **Communauté de communes :** 05.53.30.43.57

**Office du tourisme :** 05.53.59.10.70

## INFORMATIONS MUNICIPALES

### ❖ **Le recensement :**

Le recensement se déroule tous les 5 ans. Il devait être réalisé sur notre commune en 2021 mais a été décalé en 2022 compte tenu des circonstances sanitaires.

L'analyse globale des chiffres du recensement permet d'estimer les besoins de la population en transports, logements, écoles, établissements de santé et de retraite et d'y allouer les moyens financiers correspondants.

De ce fait, il joue un rôle majeur dans le budget des départements, des communautés de communes et des communes.

Le démarrage du recensement est prévu à compter du 20 Janvier 2022. Des codes pour saisir les informations sur le site de recensement et/ou un questionnaire papier vous seront remis.

Nous vous demandons de réserver le meilleur accueil à nos deux chargés de mission : Julie RICAUD et Laurent PERETTI qui seront munis de leur carte officielle d'agent recenseur.

Si vous souhaitez des informations complémentaires consulter le site [www.le-recensement-et-moi.fr](http://www.le-recensement-et-moi.fr) ou adressez-vous à la mairie.

### ❖ **Divers :**

Les infirmières de St Julien vous informent qu'elles effectuent des tests PCR, au barnum, sur rendez-vous, tous les jours entre 12h et 13h sauf le dimanche ; les vaccins de la grippe les mardi et jeudi de 7h à 9h.

La vaccination anti COVID peut se faire sur rendez-vous à la pharmacie.

## INFORMATIONS COMMUNAUTAIRES :

### ❖ **Urbanisme, ce qui change au 1er janvier 2022 :**

La communauté de communes du Pays de Fénelon prend en charge l'instruction des dossiers d'urbanisme à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2022. Pour réaliser cette nouvelle mission, qui était précédemment assurée par l'Etat, des recrutements ont été nécessaires et une équipe a été constituée. Elle sera installée dans de nouveaux locaux à côté de l'espace Doisneau à Carlux.

Nous en attendons une meilleure qualité de services et notamment :

- des réponses plus rapides qu'actuellement,

- la possibilité de dématérialiser les documents, pour permettre de faciliter les transmissions et réduire l'utilisation du papier entre les demandeurs, les architectes, la mairie et la communauté de communes.

Nous en profitons pour vous rappeler de bien vouloir respecter l'ensemble des règles d'urbanisme avant de commencer tous vos travaux en vous renseignant soit :

- sur le site du service public [www.service-public/particuliers/vosdroits/N319](http://www.service-public/particuliers/vosdroits/N319)

- soit auprès de la mairie.

Le respect des textes d'urbanisme permet d'être en règle vis-à-vis des voisins, des autorités publiques, et en cas de vente, par rapport aux vérifications administratives.

## INFORMATIONS ASSOCIATIVES :

### ❖ **Comité des fêtes :**

"Bonjour à tous,

Tout d'abord, nous tenons à remercier la mairie de nous laisser l'opportunité de dire quelques mots.

Notre présentation :

Nous sommes très heureux de faire partie du comité. Notre équipe est composée essentiellement de jeunes, mais n'oublions pas la génération passée qui reste très présente pour nous soutenir et nous épauler.

Notre but :

Nous voulons proposer à toutes les générations, petits et grands, différentes activités tout au long de l'année tel que Noël, Pâques, la fête annuelle et Halloween.

Nous espérons que tous nos efforts pour mettre en place ces événements permettront de dynamiser notre beau village.

Nous restons ouverts à toute suggestion, aide et conseils."

*Amicalement, le comité des fêtes*

❖ **Marché de Noël :**



Malgré les règles sanitaires, le dimanche 5 décembre, la salle des fêtes de Saint-Julien accueillait le marché de Noël organisé par ABC24. Plus de 340 personnes ont pu admirer les 20 stands de créateurs, artisans et producteurs et faire quelques achats pour les fêtes de fin d'année. Il y en avait pour tous les goûts et toutes les bourses.

Les gourmands n'ont pas été oubliés : jus de pomme, crêpes, gâteaux et vin chaud.

L' Association du Patrimoine, l'Ami'cole se sont joints à nous ainsi que le Saint Jus pour la restauration .

Pour la joie (et quelques larmes) des enfants, le Père Noël nous a rendu visite.

N'oublions pas l'expo des 18 voitures anciennes (LVPP de Cazoulès).

Un grand merci à toutes et tous pour votre participation sans oublier l'aide de la municipalité.

ABC24

❖ **Club d'Education Canine et d'Agility de la Rivière Espérance (CECARE) :**

Le club est installé depuis 2015 sur le territoire de la commune de Saint-Julien-de-Lampon.

Les sections "école du chiot" et "éducation positive" reçoivent un nombreux public dont les maîtres responsables acquièrent les bases du "Bien-Vivre" avec leur compagnon pour une bonne intégration dans notre société.

La section sportive Agility du Club compte parmi ses compétiteurs, un adhérent Champion de France 2019, un adhérent Champion de France 2021 et un adhérent Vice-champion de France.

La section "Chien Visiteur" compte parmi ses membres neuf binômes maître chien qui interviennent auprès de onze établissements pour apporter, à nos aînés et personnes différentes, des moments de partage, de présence, de joie et de souvenirs.



Le CECARE

## ❖ L'église :

La météo n'était pas clémente pour le week-end du Patrimoine mais n'a pas découragé une centaine de visiteurs, vacanciers en Dordogne venus de la Belgique, de la Hollande et des environs immédiats.

Les églises du Périgord attirent des touristes et les amoureux du patrimoine périgourdin.

Tous étaient ravis d'être accueillis par l'équipe, bien sympathique, de l'Association "Protection du Patrimoine Local et Rivière Espérance".

L'Eglise resplendissait de lumière, de musique douce pour admirer les peintures murales datant du XVIème Siècle, le diaporama de l'intérieur de l'Eglise, les quelques tableaux style vitrail de Marie Desaulles.

Une vente de gâteaux a permis de récolter de l'argent pour continuer à alimenter les fonds en vue de la future restauration de cette belle église romane, joyau de la commune et témoin du passé.

Au cours du verre de l'amitié, pour clore la manifestation, Madame le Maire était ravie du rappel de la naissance de l'association en 2017. "Les petits ruisseaux font de grandes rivières" en attendant de trouver les fonds pour le démarrage, par tranche, après consultation avec l' A.B.F.

En cette fin d'année, notre équipe a proposé une vente de décorations de Noël, "fait main", lors du marché de Noël, l'occasion de rencontres amicales et de soutien.

Et malgré la reprise de la COVID, en lien avec la chorale lamponaise, le concert de chants de Noël a permis aux participants de vivre quelques moments d'émotion et de fraternité.

La date de l'assemblée générale vous sera communiquée prochainement. On compte sur vous.

*L'association PPRE*

## UN POINT D'HISTOIRE :

### ❖ Présidial et Sénéchaussée de Sarlat

Le présidial de Sarlat, fondé au XVIIème siècle, est l'ancien siège de la Sénéchaussée, c'est à dire la juridiction dirigée par un sénéchal. Il a été utilisé comme tribunal jusqu'à la Révolution. Le sénéchal, officier royal, en était le chef. Ses services recevaient les plaintes, dont certaines déposées par des Lamponais. Par exemple :

- en1728 : plainte de Pierre Hugon, sieur du Ponteilh, du village du Ponteilh, paroisse de Carlux, contre les nommés Giraud Escarolle et Guillaume Espitallié, dit Fallagou, gens mal famés, du bourg de Saint-Julien-de-Lampon, qui, à l'imitation des pirates et écumeurs de mer, lui auraient volé deux de ses meilleurs boeufs les plus gras, dans ses prés, leur auraient fait traverser la rivière et les auraient emmenés au lieu de Fénélon, paroisse de Sainte-Mondane, où on les trouva avant qu'ils n'aient eu le temps de les égorger.

- en1752 : plainte de Pierre Virol, clerc, et Jeanne Chassaing, conjoints, du village du Coulombier, paroisse de Saint-Julien-de-Lampon, contre Jean Espitallié, Marguerite, sa soeur, et Catherine Chastrusse, qui auraient reçu le sergent royal Arpajon à coups de pierres et auraient refusé de payer la provision alimentaire de 60 livres accordée à Jeanne Chassaing, par l'ordinaire de Carlux, lorsqu'elle avait été blessée à coups de hachereau par ledit Espitallié.

- en1753 : plainte d'Étienne Texier, garde des forêts, chasses et pêches de la terre de la Mothe et Fénélon, contre le nommé Pierre Janolle dit Scipion, chirurgien, de St-Julien de Lampon, qui se serait « jacté » de venir lui donner cent coups de bâton et cent coups de pied dans le ventre et de l'égorger dans son lit.

- en1786 : plainte de sieur Jean-François Verninac et compagnie, négociants, contre le sieur Pierre Janolle, dit Scipion, maître en chirurgie, du bourg de St-Julien de Lampon, le nommé Martin Campaignac, travailleur, du bourg d'Aillac, et autres, qui leur auraient enlevé du merrain que les plaignants faisaient flotter sur la Dordogne jusqu'à Souillac, qu'on arrêtait ordinairement au Pas du Raysse, et qui, entraîné par une crue subite du mois d'août, a dépassé l'arrêt et suivi le courant jusque vers Domme et plus bas.

*Source: Archives Départementales de la Dordogne*

### Mariage :

- Michel, Alain BOURNAT et Corinne, Agnès CAZALS le 13 novembre 2021

### Naissances :

- Nino, Théo, Alphonse GIL ESPIN le 1er octobre 2021

- Edgar DIMÉNÉ GUINARD le 11 octobre 2021

- Margaux, Agathe MOHL FERBER le 8 novembre 2021

- Noa, Gaston, Kléber THIBAULT le 17 novembre 2021

### Décès :

- Marcel CHANTÔME âgé de 93 ans



## GÂTEAU TAHITIEN CHOCOLAT CRÈME COCO

### INGRÉDIENTS

#### Pour le gâteau :

- 180 g de beurre
- 200 g de sucre blanc
- 180 g de farine sans levure
- 70 g de cacao amer
- 1 sachet de levure
- 1 boîte de lait concentré non sucré
- 5 œufs

#### Pour la crème :

- 3 blancs d'œufs
- 1 coco râpé
- 2 cuillères à soupe de sucre glace
- 1 citron pressé

### PRÉPARATION

1. Chauffer le four à 180°C puis préparer le gâteau.
2. Fouetter le beurre et le sucre, ajouter les œufs un à un, puis le lait, en continuant de fouetter.
3. Dans un autre bol mélanger la farine, la levure et le cacao.
4. Mélanger les 2 préparations sans trop les travailler.
5. Verser dans un plat et enfourner 45 minutes (vérifier la cuisson en piquant la pointe d'un couteau).
6. Lorsque le gâteau est cuit, le démouler et le couper en 2 dans son épaisseur (horizontalement).
7. Le temps qu'il refroidisse préparer la crème en montant les blancs en neige.
8. Ajouter doucement le sucre glace puis le jus de citron.
9. En mettre un peu sur le premier morceau de gâteau puis parsemer de coco râpé.
10. Refermer le gâteau puis recouvrir complètement de crème puis de coco râpé.
11. **TAMA'A MAITAI (bon appétit)**